Chronique religieuse. — Dimanche prochain, à six heures du soir, aura lieu, en l'église St-Christophe, un salut solennel en l'honneur de Notre-Dame de l'Usine. Le sermon sera donné par le R.P. Leclercq de la Compagnie de Jésus.

Le concours de gymnastique du Cateau. — Voici les résultats complets et officiels du concours de gymnastique du Cateau auquel ont pris part plusieurs sociétés de nos villes.

CONCOURS DE TIR EN SECTIONS. — Première division : 3e prix, une médaille de vermeil : la *Roubaisienne*, de Roubaix : 21.50.

Deuxième division : 3e prix, une médaille de vermeil : la *Tourquennoise*, de Tourcoing : 22.62.

CONCOURS DE TIR INDIVIDUEL. — Première division : 2e prix, montre à remontoir en argent, M. Piesvaux, de Roubaix.

Deuxième division : 2e prix, montre à remontoir en nickel, M. Holvoet, de Tourcoing.

COURSE PAR SECTIONS (gymnastes). — Première division 2e prix, palme de vermeil, *la Roubaisienne* de Roubaix, 60 points.

Deuxième division, 3e prix médaille vermeil, *la Tourquennoise* de Tourcoing, 58 points.

Troisième division, 2e prix, médaille vermeil, ex-æquo *la Vigilante* de Fontaine au Pire et *la Jeunesse du Blanc-Seau*, Tourcoing, 63 points.

COURSE PAR SECTION (pupilles). — 1er prix, palme vermeil, la *Roubaisienne*, Ronbaix, 74 points.

COURSE INDIVIDUELLE (gymnastes). Première division 1er prix, montre nickel, M. Olivier, Henri, Ronbaix. Troisième division : 2e prix, paire fleurets, M. Bevingart, Blanc-Seau, Tourcoing.

COURSE INDIVIDUELLE (pupilles). 3e prix, médaille en bronze, M. Meunier, Martin, de Roubaix.

CONCOURS DE MOUVEMENTS DE LA FÊTE FÉDÉRALE SUISSE. Division supérieure : 2e prix, palme vermeil, *la Roubaisienne* de Roubaix, 46 points 60.

Deuxième division : 2e prix, palme vermeil, la *Tourquennoise* de Tourcoing, 50 points 60.

Troisième division : 1er prix, médaille vermeil, la *Jeunesse du Blanc-Seau*, Tonrcoing, 52 points 20.

Un hardi voleur. — Voilà plusieurs fois que Mme L..., marchande, rue de Wailly, est victime de vols au comptoir. Vendredi encore, après le dîner, entendant la sonnette de la porte de son magasin, elle courut aussitôt et vit fuir un individu qui s'était emparé d'une sébile, contenant environ trois francs de menue monnaie. Il tenait la sébile renversée dans la paume de la main et, dans sa précipitation il laissa tomber une faible partie du contenu.

Aux cris de la marchande, plusieurs voisins donnèrent la chasse au coquin qui courait dans la direction de la rue St-Jacques. L'un d'eux était parvenu à le rejoindre; mais ne put le maintenir. M. Poissonmer, du Violon d'Or, le poursuivit jusqu'à la rue Ste-Germaine, où il le perdit de vue.

Commencement d'incendie. — Vendredi, vers 9 heures du matin, le feu se déclara dans la cuisine de M. Lebrun, charcutier, rue de Lille. Les pompiers furent aussitôt prévenu et eurent vite écarté tout danger. Les pertes sont de minime importance.

Arrestation de deux roubaisiens. — Vendredi à 6 heures et demie, on amenait au poste, avec les plus grandes difficultés, deux jeunes ouvriers de Roubaix que les agents avaient trouvés au boulevard en état d'ivresse et se livrant aux fantaisies les plus répréhensibles. Ils opposèrent la plus vive résistance pendant tout le trajet et ils étaient suivis d'une foule énorme.

Plusieurs jeunes filles les avaient accompagnés pour déposer leurs plaintes.

Un velocoman, clerc d'avoué, pensons-nous, à Saint-Omer, est passé ici venant de St-Omer pour se rendre à Mons. De son point de départ à Tourcoing, il avait fourni une moyenne de 17 kilomètres à l'heure.

Un lézard qui vient de loin. — On a trouvé hier, à la gare, dans un wagon contenant des laines du Cap, un lézard vivant. On a plongé le reptile dans l'alcool.

A la frontière. — Vendredi, à 1 heure 1/2, les gendarmes conduisaient à la frontière un convoi de 7 expulsés, dont une jeune fille de 19 ans, fileuse, expulsée par décret du ministre de l'intérieur.

Après avoir conféré avec leurs collègues de Mouscron, les gendarmes de Tourcoing revenaient à leur caserne, quand ils se retrouvèrent tout à coup en présence de la jeune fille, qui allait prendre la route de Roubaix. A leur observation elle répondit, sans le moindre embarras: « Où voulez-vous que j'aille en Belgique, où je ne connais âme qui vive. Vous m'empêcher de passer maintenant, mais tout à l'heure, quand vous serez parti, je vous assure que je ne tarderai pas à avoir gagné Roubaix. »

Avarie à une machine. — Une grave avarie s'est produite vendredi vers midi, à la machine du peignage de M. P. Lorthiois, Pierre Thiers. On dit que le travail devra être suspendu pendant au moins 8 jours pour les réparations.

Mouveaux. — La Société hippique de cette commune porte à la connaissance des amateurs qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, que son carrousel annuel, au bénéfice des pauvres, a lieu aujourd'hui 28 courant.

Halluin. — Dans le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 18 courant, nous avons dit qu'à propos des dépenses demandés pour la réorganisation du corps des pompiers, un conseiller avait fait observer qu'il était très étonnant que l'autorité supérieure se refusât à autoriser l'établissement d'une société de musique municipale à Halluin. Voici le résumé du rapport de ce conseiller :

Il rappelle que la Société de musique a été créée et existe depuis 1836, soit comme musique municipale, soit comme musique des sapeurs-pompiers, qu'elle s'est toujours conformée très exactement à toutes les instructions et règlements de tutelle et qu'elle n'a jamais démontré de lacune d'aucune administration, ni des habitants d'Halluin; que la plus petite commune et même des hameaux possèdent une société de musique autorisée, qu'il n'y a guère d'exemple que l'existence de ces sociétés ait été empêchée, et il est étonnant qu'à Halluin, qui compte une population de 15000 habitants, il soit refusé à la musique municipale de se constituer en société de musique municipale comme l'ont réclamé tous les membres de cette Société dans une demande qui a été appuyée par le Conseil municipal et qui a été renouvelée mais inutilement à plusieurs reprises par ce dernier.

Ce conseiller dit qu'il est regrettable en même temps que préjudiciable pour Halluin que M. le Préfet ait cru devoir subordonner et faire dépendre la société de musique, contre le gré de tous les musiciens, du corps des Sapeurs-pompiers et lui refuser même le droit de se constituer aux frais exclusifs de ses membres, en musique libre comme elle l'a récemment demandé, demande qui lui a été refusée.

Il fait ensuite remarquer que la commune d'Halluin, privée de toute société de musique, se trouve dans l'impossibilité de donner aucune fête comme il s'en fait dans les communes, et cependant, dit-il, la société de musique d'Halluin a toujours prêté son concours pour l'embellissement de toutes les fêtes et cérémonies publiques qui ont lieu dans la commune tant pour les fêtes patriotiques du 14 juillet que pour les cérémonies religieuses, et la prochaine fête nationale devra être célébrée sans musique.

Il ajoute que le goût de la musique est très développé à Halluin et que les musiciens vont jusqu'à se rendre à Menin pour pouvoir se livrer au plaisir de faire de la musique en chœur, entraînant après eux de nombreux auditeurs en Belgique.

L'opinion publique s'est émue de ces faits qui soulèvent de vives protestations de la part des habitants et surtout des débitants de boissons d'Halluin qui se voient frustrés dans leurs intérêts par un tel état de choses et réclament instamment le rétablissement de la société de musique.

Comme nous l'avons dit après avoir délibéré le Conseil municipal a décidé qu'il serait de nouveau demandé à M. le préfet de vouloir bien revenir sur sa décision et autoriser la société de musique.

— *Arrestation de trois voleurs.* — La police a arrêté, vendredi, et remis entre les mains de la gendarmerie, les nommés H. Depape, M. Dumortier et Hélène Delanglais, pour tentative de vol chez Mme Christine Fays, épicière au hameau du Colbras.

Roncq. — *Une tentative de vol.* — Hier matin la veuve Houzé-Desreumaux, âgée de 74 ans, habitant le Blanc-Four, rentrait d'une course lorsqu'en ouvrant sa porte elle se trouva en face d'un individu qu'elle ne put dévisager.

Elle appela au secours et on constata qu'un carreau de la fenêtre de la cuisine donnant sur l'arrière cour de l'habitation avait été brisé et que le voleur avait soulevé le chassis pour pénétrer dans la maison.

Un coffre avait été fracturé et ce qu'il contenait jeté pêle-mêle sur le plancher ; les armoires ouvertes sans que cependant on constatât la disparition d'aucun objet de valeur.

Le malfaiteur a laissé des empreintes et a dû se blesser aux mains, car des traces de sang ont été trouvées sur le chassis de la fenêtre.

LILLE

La grève des boulangers de Paris. — En prévision de l'extension possible et du prolongement de la grève des boulangers de Paris, l'autorité militaire vient de donner des ordres pour que toutes les manutentions de province puissent fournir un certain nombre de kilogrammes de pain, qui seraient expédiés pendant la nuit et par les trains rapides.

Déjà vendredi, la manutention militaire de Versailles a livré vingt mille kilos de pain, qui ont été conduits à Paris dans des voitures du train des équipages.

Des ordres analogues viennent d'être envoyés à Lille, pour que la manutention puisse livrer par jour 31,000 kilos de pain.

Les manutentions de St-Omer, Dunkerque et Valenciennes ont dû expédier, hier soir, des pains de troupes sur Paris.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 26 juin

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Une agression au pont du Beau-Chêne. — Lundi dernier vers dix heures du matin, une ouvrière peigneuse, du nom de Flassenaert, passait sur la rive du canal, à proximité du pont du Beau-Chêne, quand elle fut accostée par deux individus qui voulurent l'entraîner dans les champs; elle s'y refusa. C'est alors que les agresseurs en vinrent aux violences. L'un d'eux notamment, aurait dit, en s'adressant à l'autre : « Puisqu'elle ne veut pas, mets-lui la corde et jette-la dans le canal.

La fille Flassenaert recevait en même temps un coup de tête dans la poitrine; elle cria : « au secours ». Un homme qui dormait au pied du talus fut réveillé par le bruit; il arriva au moment où la fille était aux prises avec les individus; il s'élança sur l'un d'eux qu'il renversa et celui-ci, à peine relevé, prit la fuite avec son complice.

Un seul fut rencontré, le lendemain, dans la Grande-Rue, précisément par M. Smet qui était intervenu la veille, il signala le jeune homme à la police. Désiré Vanderbugaert — c'est le nom de l'incriminé qui comparaît aujourd'hui — prétend qu'il avait passé à boire, avec la fille Flassenaert une grande partie de la matinée et que c'était elle qui le poursuivait. Elle serait tombée alors qu'il voulait se débarrasser d'elle.

Le Tribunal n'ajoute guère foi à ce système et condamne Vanderbogaert à deux mois de prison.

Un mauvais fils. — Carré, Henri, qui habite Croix et qui avait déjà été condamné par défaut pour violences envers sa mère et ses sœurs, revient par opposition au jugement. Mme Carré paraît vouloir aujourd'hui atténuer le cas de son fils et demande même au Tribunal de ne pas prononcer contre lui une condamnation, afin qu'il puisse revenir dans la famille aider à subvenir aux besoins du ménage : il est l'aîné de cinq enfants : le père est mort.

Le prévenu, à en juger par ses antécédents, n'est guère digne d'intérêt : M. le président fait observer qu'une attitude pareille d'un fils envers sa mère ne peut rester impunie, malgré les considérations présentées par Mme Carré.

Il est infligé à Henri Carré un emprisonnement de trois mois, mais une peine de quarante jours qu'il subit actuellement pour un autre délit se confondra avec la condamnation actuelle.

Un oliant grincheux entre dans un estaminet à Tourcoing et trouvant les gens de la maison à table, occupés à prendre leur souper, prétend aussi avoir sa part. On lui oppose un refus courtois : sans autres explications il lance le contenu d'une chope au visage de la jeune fille et empoignant l'un des convives appelé Cornil, il le jette dans les carreaux.

Honoré Gheysens paie de trois mois de prison et seize francs d'amende cette incartade.

Un colombophile indéliloat. — M. Dutilleul, boulanger à Tourcoing, avait, à un concours de pigeons gagné un prix lui donnant droit à une somme de vingt-six francs; il avait chargé un camarade, André Desbonnet, d'aller au siège de la société toucher la prime. L'argent fut remis, mais M. Dutilleul ne le revit point pas plus que son délégué-mandataire ; ce qui vaut à Desbonnet un mois et vingt-cinq francs d'amende.

Deux locataires de l'estaminet tenu par M. Leignez, à Roubaix, sont partis, sans prévenir le propriétaire, en emportant une glace et la clef de la chambre.

Ils n'ont pas reparu et sont condamnés par défaut à un mois : ils s'appellent Rodolphe Ménart et Georges Béraud.

Pour coups envers M. Duwir, Georges Dupire, de Roubaix, encourt une peine à quinze jours et 16 francs ; pour le même délit, à l'adresse de son beau-frère Desrumaux, Edouard Dessauvage, qui habite Tourcoing, n'encourt, à raison des circonstances, qu'une amende de vingt-cinq francs.

Jugement dans l'affaire des écrits contre les mœurs à Lille. — Le tribunal par une décision longuement motivée, condamne le libraire M. Hayard, de la rue des Arts à quinze jours de prison et 300 francs d'amende et le porteur de journaux Decalonne à la même peine de quinze jours et cinquante francs d'amende.

Me CONFORME.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

FÉDÉRATION COLOMBOPHILE des 46 sociétés de Roubaix, subventionnée du département du Nord, fondée en 1869.

— Aujourd'hui samedi, 27 juin, de 3 à 6 h. 1/2 du soir, mise en paniers pour le concours de Chantilly (Oise), donné par la Fédération roubaisienne au siège des « Vitriolets du Globe » chez M. Deplechin *Au 2e Zouaves*, rue des Fossés, près Ste-Elisabeth. 200 fr. de prix d'honneur répartis en 30 prix de 10 et 5 fr. Poules et mises habituelles.

Devant les entraînements nombreux et préparatoires au grand concours annuel du 14 juillet prochain, on recommande notamment aux colombophiles de se présenter au bureau d'inscription de très bonne heure afin d'éviter la foule compacte et la chaleur aussi préjudiciable aux amateurs qu'à leurs volatiles.

Dimanche prochain premier entraînement préparatoire du grand concours national de la fédération roubaisienne le 14 juillet prochain.

UNION FÉDÉRALE COLOMBOPHILE. — Samedi 27 juin 1891, de 3 à 6 heures 1/2 du soir. Inscription des pigeons pour le concours de Chantilly, organisé à la société *Le Petit Pigeon Bleu*, établie chez M. Amand Bayart à l'angle des rues Richard-Lenoir et Chapelle-Carrette.

Mise par pigeon 1 55 c. Poule unique à 25 c. Poule à 50 c.. 1 prix par 50 inscriptions. Poule facultative 1, 2, 3 et 5 fr. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublé et soudée (J. Rossor). Constatation obligatoire par l'appareil automatique (système Vandenbossche). 20nes de 100 mètres. Bénéfice de parcours. Compte proportionnel des avances ou retards.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinon ni la responsabilité de la rédaction.

La rue Daubenton et le 14 juillet

Roubaix, 25 juin 1891.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Puisque tous les quartiers revendiquent leurs droits en réclamant quelque jeu pour la fête du 14 juillet, ne pourrait-on pas, pour le quartier si populeux et si peu partagé en fêtes de la rue Daubenton, y donner aussi quelque petite réjouissance, soit en y plaçant un mât de cocagne ou en y organisant une course en sacs?

En espérant que ma réclamation ne restera pas sans écho, veuillez agréer, monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes salutations empressés.

Un amateur de jeux populaires.

Les auditions musicales à Tourcoing

Tourcoing, 26 juin 1891.

A Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Monsieur,

Je prens la liberté de demander l'hospitalité de ces quelques lignes dans votre estimable journal.

C'est une sorte de protestation émanant de plusieurs amateurs de musique que font certains jeunes gens autour du kiosque pendant l'exécution et que les agents devraient se charger de réprimer ; bien des amateurs sérieux ne peuvent saisir les passages les plus délicats d'un morceau de musique.

Hier soir notre musique municipale a fait une exécution merveilleuse d'après quelques amis placés exceptionnellement, mais la plupart des auditeurs n'ont pu entendre convenablement que les passages les plus « forts ».

Que vous dirais-je des *Crick-Sicks* ! il fallait voir si leur dévoué chef battait la mesure pour savoir si les artistes chantaient, car le plus souvent il n'était pas possible de les entendre.

Mercredi prochain nous devons avoir la bonne fortune d'entendre la Symphonie, si l'on peut obtenir un silence relatif, ce sera charmant, mais si le bruit continue sur la place comme hier soir, ce sera une perte réelle pour les nombreux amateurs de musique de notre ville.

En cas de mauvais temps, est-ce que l'Administration ne pourrait pas décider que les concerts aient lieu dans la Cour d'Honneur de l'Hôtel-de-Ville ?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations respectueuses.

Un amateur de bonne musique.

NORD

Une lettre de M. le curé de Fourmies. — M. Charles Laurent ayant invité M. l'abbé Margerin, curé de Fourmies, dont on se rappelle l'admirable conduite lors des événements du 1er mai, à ne point céder aux invitées de ceux de ses amis qui voulaient le pousser à la Chambre », M. Margerin vient d'adresser au *Jour* une lettre où, après avoir déclaré que « le grand honneur d'être curé de Fourmies ne saurait le tenter, une de ses paroles non conformes » lui suffit et que pas ches n'a été faite ou dite, pas une de ses démarches personnels, il ajoute : « Sous l'inspiration de sentiments personnels, il ajoute :

« Quant aux conseils que vous voulez bien me donner pour me tourner de la vie politique, je les accepte avec reconnaissance pour ce qui me concerne, monsieur le Directeur. Mais je les trouverais moins justes si, comme je le crains, vous en faisiez une thèse générale, et vous diriez à tous les prêtres, comme à moi-même : *Député, monsieur l'abbé ! Pourquoi faire ?*

» Je crois, au contraire, que le prêtre aurait bien à faire au Parlement comme ailleurs ; qu'il y trouverait sa place, en dehors, ou plutôt au-dessus des partis, pour y servir de tout son cœur : Dieu, la sainte Eglise et le peuple. Et pourquoi seriez-vous *obligé d'être l'adversaire* du prêtre qui, se sentant la force d'accomplir cette religieuse mission, en briguerait la charge ? Il faut plutôt faire des vœux pour que les intérêts de la religion soient exposés et défendus avec amour et compétence dans nos Chambres françaises par les prêtres, organes officiels de la sainte Eglise, comme les intérêts de l'armée le sont par nos généraux, ceux du commerce, de l'industrie, du travail national par leurs représentants les plus autorisés. On épargnerait peut-être ainsi à nos représentants le malheur d'être quelquefois injustes à l'égard de la religion, qu'ils combattent parce qu'ils ne la connaissent pas. »

Nos représentants au Parlement. — Sur la résolution tendant à surseoir à donner l'autorisation de ratifier l'Acte de Bruxelles, du 2 juillet 1890, la Déclaration du même jour et le Protocole du 9 février 1894, excepté MM. Boulanger-Bernet, Lalou, qui ont voté *contre*; MM. Dron, Emile Dubois, Michan, Pierre Legrand, qui n'ont pas pris part au vote, et M. Werquin, absent par congé, les autres députés du Nord ont voté *pour*.

La Chambre des députés a adopté.

Mort du maire de Corbehem. — On annonce la mort, après une très courte maladie, de M. Lefebvre, maire de Corbehem et sénateur à Seclin.

Les orages dans le Nord. — Jeudi soir, vers quatre heures, un violent orage s'est abattu dans la direction de Bonrbourg. La foudre est tombée sur la gare et a cassé une vingtaine de carreaux.

A Oye, deux vaches ont été foudroyées dans une pâture.

A Watten, l'orage a dévasté plusieurs propriétés : les dégâts s'élèvent à près de trois mille francs.

A Merckeghem, la foudre a détruit la grange et l'écurie de la ferme Verquières.

Beauconp de récoltes sont massacrées.

A Bourghelles, le tonnerre est tombé sur la maison de M. Flottin-Desmons, cabaretier et tisserand. Le feu s'est immédiatement communiqué aux épeules épaprillées sur le plancher, mais il a été rapidement maîtrisé.

La foudre a brisé en partie un métier à tisser. Heureusement, pas d'accident : tout se borne à des dégâts matériels.

PAS-DE-CALAIS

Empoisonnement d'une famille à Rimbert-lès-Auchel. — Le nommé Urbain, mineur à Auchel, en mangeant sa soupe, jeudi à midi, s'est soudain trouvé mal, ainsi que sa femme et ses cinq enfants.

On s'est empressé d'aller chercher le docteur Hernu, qui leur donna les premiers soins.

On suppose que la ménagère s'est servie de ciguë au lieu de persil.

BELGIQUE

Violents orages. — Un orage d'une grande violence s'est abattu sur Renaix, dans l'après-midi d'hier. Il a entraîné la mort de deux personnes : un cultivateur âgé de soixante-dix ans et sa nièce, une jeune fille de vingt-cinq, ont été foudroyés. Ils étaient sortis de leur ferme, au plus fort de l'orage, pour fermer les étables. La foudre les a tués. Leurs cadavres étaient complètement noirs.

Tirlemont, 26 juin. — A Bantersem, près de Tirlemont, un jeune homme nommé Auguste Lodewyckx a été foudroyé en revenant des champs. Un voisin l'a trouvé immédiatement après l'orage, ne donnant plus signe de vie.

Blankenberghe, 26 juin. — Une pluie diluvienne mêlée de grêle est tombée pendant trois heures. Une partie de la ville était sous l'eau. Dans plusieurs rues la circulation était interrompue; toutes les caves sont inondées, et dans certaines maisons en contre-bas il y a plus d'un mètre d'eau au rez-de-chaussée.

Les dégâts sont considérables. On ne signale heureusement aucun accident de personnes. La foudre est tombée à plusieurs reprises, entr'autres sur le Casino, où elle a en parti démoli une cheminée.

Mouscron. — *Fancy-fair au couvent des Dames de Marie.* — La fête de Saint Jean-Baptiste patron des Dames de Marie, y a été célébrée avec beaucoup de solennité : Le clou de la fête certainement été la *Fancy-fair* qui a réuni les nombreuses élèves internes et externes de cet établissement, et nombre d'anciennes élèves et de parents.

Le tirtis, splendide s'est heureusement mis de la partie; Les jardins de l'établissment des Dames de Marie étaient transformés en un petit champ de foire : les boutiques de forains, des restaurants même, le tout en miniature, étaient échelonnés le long des allées et sur les pelousses. Au milieu du jardin un manège achevait de donner à cette fête l'aspect animé d'une vraie ducasse.

L'animation était indescriptible : les forains auront fait excellente recette.

La *fancy fair* se donnait au profit de la section pauvre annexée au couvent et fréquentée par près de 500 enfants. Nous félicitons chaleureusement les Dames de Marie, de l'organisation de cette belle fête de charité.

Un grave accident. — Un terrible accident vient de se produire aux forges Goffin, à Clabecq.

Les ouvriers puddleurs chargés de la fonte du métal dans les hauts-fourneaux, procédaient au refroidissement du four; l'un d'eux ayant jeté trop d'eau, le fout fit explosion, projetant des débris dans tout l'atelier.

Le chef a été gravement brûlé au ventre et à la poitrine ; un autre ouvrier a été atteint au bras et à la hanche ; un troisième, qui se trouvait accroupi devant la fenêtre du fourneau, a reçu dans le dos une gerbe de débris de métal incandescent.

On a dû transporter les blessés en civière à leur domicile. Leur état est très grave.

Le Congo belge. — *L'incendie de Lisha.* — M. Janssen, ancien gouverneur du Congo, publie dans l'*Etoile belge* des documents officiels relatifs à l'incendie de Lisha, dont il était question dans une lettre du capitaine Becker publiée par un journal de Paris.

Il résulte de ces documents que, lors de l'incendie de Lisha, deux indigènes furent tués et quatre cases incendiées. Il ne fut pris, car les indigènes avaient chassé leurs chèvres et leurs poules dans les bois.

Une nomination commentée. — Le *Moniteur* publie la nomination du général Nicaise au commandement de la deuxième circonscription militaire.

Il conservera ses fonctions d'inspecteur général de l'artillerie.

Cette nomination produit dans l'armée et dans les cercles politiques une grande sensation.

Le général Nicaise, beau-père du général Brialmont, est un fanatique de l'alliance belgo-allemande et l'un des officiers généraux de l'armée belge qui ait le plus activement soutenu la cause de la prépondérance allemande en Belgique.

C'est ce même général Nicaise, dont l'influence a été longtemps victorieuse pour accorder à la maison Krupp la fourniture exclusive des canons à l'armée belge.

On sait que la plupart de ces canons ont dû être remplacés.

DOMPTEURS ET TOREADORS

On a repris à Paris les courses de taureaux.

Je commence par vous dire que je n'aime pas les spectacles sanglants ? J'ai donc compris qu'on ne permît chez nous que des courses de taureaux plus civilisées et d'autant plus civilisées qu'on arrondissait davantage la pointe des cornes des victimes ; car ce que nous voulons surtout c'est que l'homme soit protégé ; il nous importe peu que l'on harcèle, que l'on pique ou que l'on blesse l'animal. Nous aurions été même assez partisans du sacrifice final. Ce qui est absolument cruel, puisque tous plaignons le taureau dans l'impossibilité de se défendre, en émoussant à l'avance ses cornes.

Mais enfin notre sentimentalité nous paraissait garantie par le soin que nous prenions à mettre l'homme à l'abri de l'accident. Je crois que ce que je dis là est bien exact, et en dehors de quelques fanatiques qui voulaient des courses de taureaux comme en Espagne, la plupart des nos concitoyens qui ils sont pas animés de sentiments farouches et qui ont des mœurs assez douces, approuvaient les courses, revues, édulcorées et corrigées par les arrêtés de la préfecture de police.

Et cependant voyez nos contradictions. Il n'y a guère de spectacle de cirque, de spectacle de foire où ne figure une ménagerie d'animaux féroces. On y voit des lions, des tigres et même des hyènes. Le dompteur entre dans la cage. Il est seul et il paraît bien faible contre des animaux ayant de lourdes pattes et une mâchoire solidement outillée. Il n'est pas protégé, il n'a qu'un simple maillot, et un dompteur qui serait cuirassé ou revêtu d'une cotte de mailles serait considéré comme un pusillanime, il ne nous inspirerait que du dédain. Nous allons donc le voir non dans l'espérance qu'il sera mangé par ses fauves (nous ne sommes pas aussi cruels) mais pour assister au péril qu'il court et aux risques qu'il brave. Notre sensibilité souffrirait d'un accident, mais notre intérêt, notre émotion s'accommodent fort bien de la menace de quelque malheur.

J'en dirai autant de l'acrobate qui fait des exercices au sommet de la coupole d'un cirque. Ce qui nous passionne, ce n'est pas l'habileté, l'agilité, la souplesse, la grâce du gymnaste, c'est la chute évitée, chute qui pourrait être terrible et mortelle.

Placez le gymnaste à une hauteur où l'accident n'aurait pas de fatales conséquences, et le public ne verra dans ces exercices qu'un travail sans valeur parce qu'il est sans péril.

Il y a là une petite pointe de cruauté, et une anomalie dans nos sentiments. Nous acceptons volontiers que le dompteur risque d'être blessé ou mangé ou que le gymnaste puisse se casser le cou, quoiqu'ils soient sans défense, que l'un soit à la merci de la mauvaise humeur ou du caprice d'appétit d'un lion, que l'autre soit à la merci d'une crampe dans la main ou d'un vertige, mais nous voulons défendre le torréador, qui est armé, contre le taureau. On ne protège pas l'homme contre le lion, on le protège contre le taureau, et cependant je crois que d'après les statistiques, il y a eu plus de dompteurs mangés que de toréadors tués.

Je sais bien que dans les courses de taureaux, il y a les chevaux éventrés, le taureau tué, le sang qui coule. Et nos habitudes comme nos mœurs ne s'accommodent pas de ces exhibitions sanglantes et de ces émotions angoissantes.

Mais quand vous assistez aux dangers que courent le gymnaste lancé dans les airs à une hauteur vertigineuse, et le dompteur qui défend à coups de cravache sa vie contre des fauves dont il peut toujours redouter les fureurs, vous éprouvez une angoisse ; vous vous cachez parfois les yeux, vous vous irritez même contre les jeux de la mort et du hasard, puis vous vous sentez malgré vous attiré, vous regardez l'homme qui luite contre le péril, et vous ressentez un soulagement quand il a terminé, vous applaudissez quand même, vous lui faites un succès, vous êtes même satisfaits quand le numéro est terminé, mais vous tenez à ce qu'il figure au programme, parce que vous avez assisté au triomphe des difficultés vaincues.

Vous racontez par la ville que le gymnaste est extraordinaire, que le dompteur est remarquable, qu'il faut aller les voir. Le péril étant grand, c'est ce qui vous intéresse; il est évité, c'est ce qui vous réjouit. Vous avez été à la fois un peu cruel, un peu angoissé, et content. Toutes les cordes de votre sensibilité ont vibré. Et voilà pourquoi il y a en nous un peu de sauvagerie et beaucoup de sentimentalité.

Le sang du dompteur peut couler, c'est ce qui satisfait notre petite pointe de cruauté, mais il ne coule pas souvent, le sang du taureau ou des chevaux coulerait toujours, c'est ce qui choquerait notre sentimentalité. Il faut les angoisses de la pièce sans les angoisses fatales de dénouement.

C'est ce qui explique pourquoi on laisse les dompteurs et les gymnastes exposés à tous les périls et pourquoi on ne veut pas qu'on tue le taureau.

Si ce n'est pas la morale, c'est le sentiment qui règle ces spectacles.

Etat-Civil

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 26 juin.* — Gabrielle Leveugle, rue du Pré de la Baille. — Esther Duthoit, rue de Paris. — *Mariages.* Edmond Demeestere, 31 ans, fabricant, et Isabelle Leclercq 28 ans, sans profession. — Joseph Demeestere, 29 ans, fabricant, et Jeanne Leclercq, 24 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 26 juin.* — Albert Honoré, 5 ans, rue du Calvaire — Auguste Bruggeman, 3 ans, au Blanc-Seau. — Alphonse Dufour, 33 ans, teinturier, au Blanc-Seau. — Georges Her, 19 ans; cordonnier, rue de Menin. — Henri Loof, 19 ans, tisserand, rue de la Cité. — Marie Verrasse, 2 ans, rue de Gand.

MARCQ-EN-BARŒUL. — *Déclarations de naissances du du 18 au 25 juin.* — Noé Heintje, à Rouges-Barres. — Julien Berthe, au Chemin Poivrée. — Jules Meuu, rue Moreau, 18. — Henri Delebecque, rue Moreau. — Louis Swynghedauw, au Quêne. — Jules Vanhove, cour Luiset, 48. — Madeleine Cornille, au Pleuich. — *Déclarationsde décès du 18 au 25 juin.* — Amandine Begimont, 75 ans, sans profession, à l'Hoepice. — Hélène Van Brussel, 17 jours, rue du Nord. — Honoré Decottignies, 71 ans, légumier, à Gheele. — Henri De Baedts, 6 semaines, cour Luiset, 23. — Edmond Labieuw, 7 mois, au Pont.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 18 au 25 juin.* — Esther Delannoy, la Place. — Jean Dumon, la Place. — Marie Lefebvre, la Motte. — *Mariage.* — Henri Van Elstraete, 27 ans, boucher, et Elise Mortagne, 21 ans, bouchère.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 18 au 25 juin.* — Jules Lagache, au Jambon — Olivier Six, au Fort.

WEUVILLE-EN-PÉVÈLE. — *Déclarations de naissances 10 au 26 juin.* — Jean-Baptiste Coreseun, Vieille-Motte. Michel Castel, Bergnier. — Achille Suin, Vieille-Motte. — Céleste Gontier, Vieille-Motte. — Hélène Dedryver, Durmont. — *Déclarations de décès du 10 au 26 juin.* — Juliette Liard, 16 ans, Faubourg. — Sidonie Verkompt, 13 ans, Risquone-Tout. — Sylvie Liagre, 8 ans, Durmont. — Jules Liagre, 6 ans, Durmont.

SOCQ. — *Déclarations de naissances du 18 au 26 juin.* — Esther Danel, rue Kléber. — Edouard Despinoy, quartier de la Donsne. — *Déclarations de décès du 18 au 26 juin.* — Rosalie Ultrée, 33 ans, la Place. — Marie Galano, 65 ans, la Place. Suzanne Simet, 16 mois, la Ville.

LOTTGNIES. — *Déclarations de naissances du 18 au 25 juin.* — Arthur Cardon — Marie Rouesenw. — Sylvie Hansenne. — *Publications de mariages* — Emile Tiberghien, boucher à Wattrelos, et Clémence Hellin, cultivatrice à Lottignies. — Conetantin Vandewalle, cultivateur à Emelghem, et Mathilde Vandepntte, cultivatrice, à Lottignies. — Jean Dewavelle, domestique à Lottignies, et Coralie Fontaine, servante à Luingne.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau, le lundi 29 juin 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Thérèse DESCAMPS, épouse de M. Nicolas SAVOIE, décédée au Blanc-Seau (Tourcoing), le 28 juin 1890, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un trentenaire anniversaire sera célébré le mardi 30 juin 1891, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor-Eugène-Joseph GLORIEUX, vice-consul du Danemark, membre du Tribunal de commerce et administrateur de la Caisse d'épargne, époux de Dame Marie DUTEMPLE, décédé à Boulogne-sur-Seine, le 30 juin 1890, dans sa 37e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le Cercle Catholique de la Concorde fera célébrer une Messe, dans la Chapelle du Cercle, le dimanche 28 juin 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François DESBARBIEUX, membre actif décédé. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23353

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

27 JUIN 1800

LA TOUR D'AUVERGNE

Oberhausen est un petit village bavarois, sur la rive droite et en vue du Danube, près et en avant de la ville de Neuburg (entre Donawerth et Ingolstadt); là tombe, il y a aujourd'hui 91 ans, le brave à qui Bonaparte avait décerné le titre de *premier grenadier de France*.

La Tour d'Auvergne était de la famille des princes de Bouillon, d'où était issu Turenne, et n'avait pas toujours été grenadier; savant distingué, parlant la plupart des langues de l'Europe, il s'était voué dès sa jeunesse à la carrière des armes, et était capitaine à Bayonne au régiment d'Angoulême quand éclata la Révolution. Il refusa d'émigrer avec ses camarades, mais ne tarda pas à le regretter, et leur écrivit que jamais du moins il n'accepterait d'autre grade que celui qui lui avait été décerné par son roi. Il tint parole et les refusa tous, quoique dans les campagnes qu'il fit contre les Espagnols aux Pyrénées occidentales, sa bravoure et ses talents lui aient valu plus d'une fois le commandement de colonnes de 10,000 hommes.

La paix avec l'Espagne (1795) l'avait ramené dans ses foyers, son généreux cœur le ramena à l'armée, il s'engagea comme simple grenadier dans le 46e de ligne (son ancien régiment d'Angoulême) pour rendre un lis unique à l'un de ses amis, et avait fait deux campagnes, toujours sac au dos et au premier rang lorsqu'il fut tué à 59 ans en repoussant une charge de uhlans. Au moment où son corps, couvert de branches de chêne et de laurier, fut déposé dans la fosse préparée pour le recevoir, un grenadier le tourna dans la direction de Neubourg en disant : « Il faut le placer dans la tombe face à l'ennemi comme il était toujours de son vivant »; ils lui élevèrent à la place même où il était tombé, un monument simple placé « sous la sauvegarde des braves de tous les pays », les habitants d'Oberhausen le désignent encore sous le nom de *Tombeau du Brave*, et le roi Louis de Bavière l'a fait restaurer.

Un décret ord